



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

12230

ARRÊTE N° V 2022-01

**PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**ROUTE DE TRÈVES  
D341**

Nous, **Lysiane TENDIL**  
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et notamment des articles R 44 et R 225,

**Vu** les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

**Vu** la demande de l'entreprise DEBELEC CARCASSONNE le 17 janvier 2022,

**Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre les travaux de voirie et de raccordement EDF,**

#### **ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera alternée par feux tricolores sur le D341 route de Trèves du mercredi 02 mars 2022 au vendredi 04 mars 2022 de 08h00 à 19h00.

Le stationnement sera interdit sur le parking situé à côté de la station-service, il sera autorisé seulement pour les véhicules de chantier du mercredi 02 mars 2022 au vendredi 04 mars 2022 de 08h00 à 19h00.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est valable du mercredi 02 mars 2022 au vendredi 04 mars 2022 de 08h00 à 19h00.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise DEBELEC se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage, ...). Ils devront également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons, ...).

**ARTICLE 4 :** La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

**ARTICLE 5 :** La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

**ARTICLE 6 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 19 janvier 2022.

Le Maire  
TENDIL Lysiane

The official stamp of the Mayor of Saint-Jean-du-Bruel is circular, containing the name 'SAINT-JEAN-DU-BRUEL' and the year '2022'. A signature is written over the stamp.